



BCEAO
BANQUE CENTRALE DES ETATS
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

Direction Nationale pour la Côte d'Ivoire
Agence Principale d'Abidjan
Service de l'Administration, du Patrimoine et de la Sécurité

CAHIER DES CHARGES

POUR LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION DE CINQ (05) MACHINES A
EMBALLER SOUS VIDE A L'AGENCE PRINCIPALE DE LA BCEAO A ABIDJAN

Juillet 2023

PREMIERE PARTIE : DISPOSITIONS GENERALES

1. Objet

L'Agence Principale de la BCEAO pour la Côte d'Ivoire lance un appel d'offres pour la fourniture et l'installation de cinq (05) machines à emballer sous vide.

2. Visite des lieux (facultative)

Il est prévu une visite des lieux à la convenance des soumissionnaires.

3. Période de validité des offres

La validité des offres devra être d'au moins 12 mois, à compter de la date de dépôt.

4. Langue de soumission

L'offre ainsi que toute correspondance et tous documents concernant la soumission échangés entre le soumissionnaire et la Banque Centrale seront rédigés en langue française.

5. Frais de soumission

Le soumissionnaire supportera tous les frais afférents à la préparation et à la présentation de son offre. La Banque Centrale n'est, en aucun cas, responsable de ces frais, ni tenue de les régler, quels que soient le déroulement et l'issue de la procédure d'appel d'offres.

6. Monnaie de soumission et de paiement

La monnaie utilisée est le Franc CFA.

7. Prix de l'offre

Les prix doivent être établis suivant le cadre de devis joint en **annexe I**. Toutes les rubriques doivent être renseignées de manière à fournir les informations demandées. Ces prix doivent être exprimés hors taxes et hors douane et comprendre tous les frais exposés, depuis l'expédition jusqu'à la livraison des articles à l'Agence Principale d'Abidjan de la BCEAO pour la Côte d'Ivoire (transport, assurance, transit départ et arrivée, dépotage, déchargement et installation).

Les prix indiqués par le soumissionnaire seront fermes durant l'exécution du marché, c'est-à-dire non révisables.

8. Régime fiscal

La Banque Centrale bénéficie, dans le cadre du présent marché, du régime de l'exonération de tous impôts, droits, taxes et prélèvements d'effet équivalent dus dans les Etats membres de l'UEMOA. A cet égard, les formalités d'obtention du titre d'exonération des droits de douane seront accomplies par la Banque Centrale, sur présentation du formulaire du titre d'exonération dûment rempli par le fournisseur, accompagné de la facture proforma en quatre (4) exemplaires.

9. Présentation des offres

Les soumissions devront être remises sous enveloppes fermées portant la mention " **Appel d'offres pour la fourniture et l'installation de cinq (05) machines à emballer sous vide – Exercice 2023** " sans aucun signe distinctif, sous peine de nullité.

10. Lettre type de soumission

Le soumissionnaire présentera son offre en renseignant la lettre type jointe en **annexe II** (lettre de soumission) qui doit figurer dans le pli fermé visé au point 11.

11. Date et lieu de dépôt

Les offres devront être déposées, **sous plis fermés**, au 10^e étage, porte 1014 de l'immeuble fonctionnel de l'Agence Principale de la BCEAO à Abidjan, sise au Plateau, Avenue Abdoulaye FADIGA, ou envoyées par courrier électronique à l'adresse courrier.a00@bceao.int, **le vendredi 18 août 2023, à 12h30 heures au plus tard**, délai de rigueur.

En ce qui concerne les offres transmises par courrier, le cachet de l'expéditeur (Poste, DHL, CHRONOPOST...) indiqué sur le pli, mettant en exergue la date d'expédition, fera foi. Cette date ne devra pas dépasser le délai ci-avant cité.

12. Ouverture des plis et évaluation des offres

La Commission des Marchés de l'Agence Principale de la BCEAO à Abidjan procédera à l'ouverture des plis, à la vérification de leur conformité, à l'évaluation et au classement des offres reçues.

Il n'est pas exigé de garantie de soumission. Les pièces administratives et financières attestant de la régularité de l'entreprise soumissionnaire, ainsi que de sa capacité financière, pourraient être exigées avant la passation du marché.

Entre le moment où les plis seront ouverts et celui où le marché sera attribué, si un soumissionnaire souhaite entrer en contact avec l'Autorité contractante pour des motifs ayant trait à son offre, il devra le faire uniquement par télécopie adressée au Directeur de l'Agence Principale au numéro (225) 27 20 22 00 40 ou par courrier électronique à l'adresse suivante : courrier.a00@bceao.int.

S'il y a contradiction entre le prix unitaire et le prix total obtenu en multipliant le prix unitaire par la quantité correspondante, le prix unitaire fera foi et le prix total sera corrigé par la BCEAO.

Si le total obtenu par addition ou soustraction des sous-totaux n'est pas exact, les sous-totaux feront foi et le total sera corrigé par la BCEAO.

S'il y a contradiction entre le prix indiqué en lettres et en chiffres, le montant en lettres fera foi.

Si le candidat ayant présenté l'offre évaluée la mieux-disante n'accepte pas les corrections apportées, le cas échéant, son offre sera écartée.

Pour l'évaluation des offres, la Banque Centrale prendra en compte les ajustements apportés au prix, le cas échéant, pour rectifier les erreurs arithmétiques.

13. Attribution du marché

Le marché sera attribué au soumissionnaire dont l'offre aura été évaluée la mieux-disante et jugée conforme au dossier d'appel d'offres, à condition que celui-ci soit, en outre, jugé qualifié pour exécuter le marché de façon satisfaisante.

14. Notification

Le marché sera notifié au soumissionnaire retenu, avant l'expiration du délai de validité des offres, par une lettre de commande dûment signée par l'Autorité compétente.

15. Délai de livraison et d'installation

15.1 Le délai de livraison et de mise en service des machines à emballer sous vide devra être indiqué dans la soumission et commencera à courir, à compter de la date de commande.

15.2 Ce délai doit être scrupuleusement respecté sous peine d'application d'une pénalité égale à 1/1000 du montant de la commande, par jour calendaire de retard. Toutefois, le montant de ces pénalités ne peut excéder cinq pour cent (5%) du prix du marché.

16. Réception

La réception se fera à la fin de la livraison et après vérification de la conformité des machines à emballer sous vide.

17. Garantie

Les machines à emballer sous vide proposées doivent être neuves, de bonne qualité et garanties contre tout vice de fabrication, la période de garantie étant de douze (12) mois. En cas de non-conformité, leur remplacement sera entièrement à la charge du fournisseur.

18. Modalités de paiement

Le montant total du marché est réglé par virement bancaire, après la livraison conforme, attestée par un bordereau de livraison et sur présentation du bon de commande et de la facture en deux (02) exemplaires originaux.

19. Informations complémentaires

19.1 Pour toute demande d'éclaircissement, les soumissionnaires pourront prendre l'attache de la Direction de l'Agence Principale, par courrier électronique, au plus tard cinq (5) jours avant la date limite de remise des propositions, à l'adresse suivante : courrier.a00@bceao.int. Toute demande de renseignements parvenue au-delà du délai précité ne sera pas prise en compte.

19.2 Les préoccupations formulées, ainsi que les réponses apportées seront systématiquement communiquées à tous les soumissionnaires.

DEUXIEME PARTIE : DESCRIPTION DU MATERIEL

Les machines à fournir doivent répondre aux spécifications techniques suivantes :

- Emballeuse sous vide manuelle ou semi automatique ;
- Marque : Pack 55 / Robopac ou similaire ;
- Modèle : à format variable ;
- Cadence : nombre de paquets/heure à préciser ;
- Dimensions minimum des paquets à emballer sous vide : 120mm X 60 mm X 150mm ;
- Dimensions maximum des paquets à emballer sous vide : 150mm X 80mm X 130mm ;
- Équipement muni de plan de travail sur pieds avec roues ;
- Alimentation électrique : 220-240 V / 1 Ph / 50 Hz ;
- Livré avec un minimum de pièces d'usure préconisé sur 2 ans ;
- Livré avec 10 bobines d'emballage par machine pour les paquets sus-indiqués ;
- Garantie constructeur : 1 an minimum, pièces et main d'œuvre sur site.

Le soumissionnaire devra veiller à :

- la mise à disposition de l'ensemble de la documentation afférente à la mise en service (schémas, nomenclatures, fiches techniques d'entretien et d'utilisation rédigées en français, etc.) ;
- la formation des utilisateurs de la Banque Centrale à une exploitation optimale des machines à emballer sous vide livrées.

Configuration physique (modèles à titre indicatif)



ANNEXE I : Cadre de devis

N°	DESIGNATION	QTE	PU (FCFA)	PRIX TOTAL (FCFA)
1	Fourniture et installation de cinq (05) machines à emballer sous vide conformément au cahier des charges	5		
TOTAL GENERAL HT-HD				

ANNEXE II : Formulaire de soumission

(indiquer le lieu et la date)

A l'attention de :

MONSIEUR LE DIRECTEUR DE L'AGENCE PRINCIPALE
DE LA BCEAO POUR LA COTE D'IVOIRE

Objet : Fourniture et installation de cinq (05) machines à emballer sous vide

Nous, soussignés, (nom, prénom et qualité) soumettons, par la présente, une offre de prix de cinq (05) machines à emballer sous vide (montant en FCFA).

Nous déclarons, par la présente, que toutes les informations et affirmations faites dans cette offre sont authentiques et acceptons que toute déclaration erronée puisse conduire à notre disqualification.

Notre offre engage notre responsabilité et sous réserve des modifications résultant des négociations du marché, nous nous engageons, si notre offre est retenue, à procéder à la fourniture et à l'installation de cinq (05) machines à emballer sous vide, au plus tard à la date fixée dans le cahier des charges.

Il est entendu par nous que vous n'êtes pas tenu d'accepter l'offre évaluée la moins-disante, ni l'une quelconque des offres que vous pouvez recevoir.

Signataire mandaté

Nom et titre du signataire